

DEC-BAC en sciences infirmières (6605) Cheminement à temps partiel 3 ans ½ (10 trimestres)

Les sigles de cours en caractères **gras** et (entre parenthèses) sont des **(cours préalables)**. Les cours en *italiques* et soulignés sont des cours à laboratoires.

TRIMESTRE 1 AUTOMNE 7 CRÉDITS	TRIMESTRE 2 HIVER 6 CRÉDITS	TRIMESTRE 3 ÉTÉ 4 CRÉDITS	TRIMESTRE 4 AUTOMNE 7 CRÉDITS	TRIMESTRE 5 HIVER 9 CRÉDITS	TRIMESTRE 6 ÉTÉ 6 CRÉDITS	TRIMESTRE 7 AUTOMNE 9 CRÉDITS	TRIMESTRE 8 HIVER 9 CRÉDITS	ÉTÉ	TRIMESTRE 9 AUTOMNE 3 OU 6 CRÉDITS	TRIMESTRE 10 HIVER 9 CRÉDITS
SSN102 21 - Méthodes de travail en sciences infirmières (1cr.) <small>*L'INSCRIPTION À CE COURS EST OBLIGATOIRE AU PREMIER TRIMESTRE SUIVANT L'ADMISSION.</small>	SSN103 21 - Recherche en sciences infirmières et biostatistique I (3cr.)	SSN117 21 - Approches familiales en soins infirmiers (3cr.) (SSN115 21)	SSN112 21 - Défis sociétaux et leadership infirmier (2cr.)	SSN104 21 - Recherche en sciences infirmières et biostatistique II (3cr.) (SSN103 21)	SSN116 21 - Éducation pour la santé (3cr.) (SSN113 21)	SSN202 21 - Soins palliatifs et de fin de vie (3cr.)	SSN204 21 - Soins infirmiers auprès de la personne âgée (3cr.)	Possibilité de suivre le SSN323 21 – Stage en santé communautaire	<u>SSN214 23 - Soins critiques II (3cr.)</u> (SSN114 21)	SSN302 21 - Projet d'intégration (3cr.) (SSN213 21 + 72 crédits obligatoires réussis, dont 12 du palier 2)
SSN105 21 - Collaboration intra/interprofessionnelle I (1cr.)	SSN106 21 - Collaboration intra/interprofessionnelle II (1cr.) (SSN105 21)	SSN107 21 - Collaboration intra/interprofessionnelle III (1cr.) (SSN106 21)	SSN113 21 - Soins infirmiers en santé communautaire I (2cr.)	<u>SSN110 21 - Situations cliniques et démarche de soins infirmiers II (3cr.)</u> (SSN109 21)	Cours optionnel 1 (3cr.) (48 crédits obligatoires réussis)	SSN213 21 - Soins infirmiers en santé communautaire II (3cr.) (SSN113 21)	SSN203 21 - Soins infirmiers en santé mentale (3cr.)	*L'INSCRIPTION AU STAGE DOIT SE FAIRE DANS L'ANNÉE QUI SUIT LA RÉUSSITE DU COURS SOINS CRITIQUES II. SANS QUOI, L'ÉTUDIANT (E) NE SERA PLUS CONSIDÉRÉ(E) COMME PRIORITAIRE AUX FINS DE PLACEMENT DE STAGE ET S'EXPOSE À PROLONGER SON CHEMINEMENT.	SSN323 21 - Stage en santé communautaire (3cr.) (SSN213 21 + 72 crédits obligatoires réussis, dont 12 du palier 2)	<u>SSN309 21 - Situations cliniques et démarche de soins infirmiers III (3cr.)</u> (SSN214 23 + 72 crédits obligatoires réussis, dont 12 du palier 2)
SSN108 21 - Assises théoriques en sciences infirmières (3cr.)	SSN111 21 - Enjeux éthiques et pratique soignante (2cr.)		<u>SSN109 21 - Situations cliniques et démarche de soins infirmiers I (3cr.)</u>	<u>SSN114 21 - Soins critiques I (3cr.)</u> (SSN109 21)		<u>SSN205 23 – Pratiques exemplaires en soins de peau et de plaies (3cr.)</u>	Cours optionnel 2 (3cr) (48 crédits obligatoires réussis)		<u>SSN324 21 - Stage en soins critiques (3cr.)</u> (SSN214 23 + 72 crédits obligatoires réussis, dont 12 du palier 2)	<small>*L'INSCRIPTION AU STAGE DOIT SE FAIRE DANS L'ANNÉE QUI SUIT LA RÉUSSITE DU COURS SOINS CRITIQUES II. SANS QUOI, L'ÉTUDIANT (E) NE SERA PLUS CONSIDÉRÉ(E) COMME PRIORITAIRE AUX FINS DE PLACEMENT DE STAGE ET S'EXPOSE À PROLONGER SON CHEMINEMENT.</small>
SSN115 21- Relation thérapeutique en soins infirmiers (2cr.)										

RÈGLES DE CHEMINEMENT

Le cours **SSN102 21 – Méthodes de travail à l’université en sciences infirmières** est **obligatoire au premier trimestre d’admission**. Ce dernier est offert **uniquement à l’automne**.

Pour s’inscrire aux cours du **Palier 2 - Secteurs de soins**, la personne étudiante doit avoir réussi les **36 crédits** correspondant au **Palier 1 - Fondements**.

Pour s’inscrire aux cours du **Palier 3 - Intégration**, la personne étudiante doit avoir **réussi** 72 crédits, soit les 24 crédits intégrés du DEC, les **36 crédits du Palier 1 - Fondements** et **12 crédits de cours obligatoires** du Palier 2 - Secteur de soins.

L’Université se réserve le droit de désinscrire la personne étudiante de certains cours, sans avis au préalable, si une ou des règles de cheminement ne sont pas respectées.

Palier 1	Fondements	36 crédits
Palier 2	Secteurs de soins	24 crédits
Palier 3	Intégration	12 crédits
Portion universitaire		72
Crédits intégrés (DEC)		24
Total		96 crédits

MODALITÉ DU DEC-BAC – **Responsabilité de la personne étudiante**

Afin de s’assurer un parcours universitaire harmonieux, la personne étudiante doit **respecter le cheminement choisi en début de parcours ainsi que son régime**, c’est-à-dire à temps partiel ou à temps plein, ainsi que les règles de cheminement identifiées ci-haut. Dans l’éventualité où la personne étudiante doit modifier son cheminement et ou son parcours, et ce, peu importe le motif, elle doit être conscient(e) que **l’université ne peut lui garantir qu’elle terminera son parcours universitaire au moment prévu. Il en est de même si la personne étudiante ne respecte pas les règles de cheminement relatives à son programme d’études. Il est de la responsabilité de la personne étudiante d’aviser, le plus rapidement possible, le module des sciences infirmières de tout changement de cheminement et/ou de régime.**

COURS OPTIONNELS

*****Pour s'inscrire aux cours optionnels, la personne étudiante doit avoir réussis 48 crédits obligatoires incluant les 24 crédits intégrés du DEC*****

Choisir deux cours parmi les suivants :

- SSN20621 - Santé de l'enfant et de l'adolescent (3cr.)
- SSN20721 - Gestion des soins infirmiers (3cr.)
- SSN20821 - Surveillance électrocardiographique avancée (3cr.)
- SSN21121 - Méthodes quantitatives appliquées aux sciences de la santé (3cr.)
- SSN21221 - Soins infirmiers en oncologie (3cr.)

- Cours du programme en périnatalité (selon offre de cours) :
 - SSN380 16 – Soins prénatals (3cr.)
 - SSN382 16 – Soins pernatals (3cr.)
 - SSN384 16 – Soins postnatals (3cr.)
 - SSN386 16 – Examen clinique de la mère et du nouveau-né (3cr.)

- Cours du certificat en santé mentale (selon offre de cours) :
 - CSM100 21 – Aspects sociopolitiques, légaux, éthiques et contexte d'organisation des services en santé mentale au Québec (3cr.)
 - CSM102 22 – Psychopathologie et approches thérapeutiques chez l'enfant et l'adolescent (3cr.)
 - CSM103 22 – Psychopathologie et approches thérapeutiques chez l'adulte (3cr.)
 - CSM104 22 – Psychopathologie et approches thérapeutiques chez la personne âgée
 - CSM107 22 – Problèmes de santé mentale et substances psychoactives (3cr.)
 - CSM110 21 – Développement de la personnalité (3cr.)
 - CSM117 22 – Approches thérapeutiques auprès des familles (3cr.)

***** Certains cours optionnels sont offerts en rotation. Veuillez-vous informer auprès du module des sciences infirmières à ce sujet. *****